

L'OCCIDENTALE AFRICAINE

L'Occidentale Africaine
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1919)

Sous cette dénomination, vient d'être formée une société anonyme dont l'objet est de faire à la côte d'Afrique le commerce des bois africains en gros et en détail ; l'achat, l'exploitation et la vente en bloc ou en détail de toutes forêts, de toutes coupes ordinaires ou extraordinaires, de tous bois en grumes ou débités ; le débit et le façonnage du bois, ainsi que son emploi sous les diverses formes de construction ; le transport, l'exportation, la représentation et la commission des bois africains façonnés ou non.

Le siège est à Paris, 41, rue Vivienne.

Le capital, fixé à 1 million, est divisé en actions de 1.000 fr. toutes à émettre contre espèces.

MM. René Sibilot, directeur de la Compagnie d'Assurances Universelles, président de l'Union des Syndicats des Assurances Maritimes à Paris, rue Vivienne, 41 ; et J.-B. Fouque, inspecteur de première classe des Colonie en retraite, à Paris. rue Lecourbe, 66, ont été nommés administrateurs.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juillet 1921)

L'Occidentale Africaine. — Versement des trois derniers quarts, soit 750 fr. par titre sur les actions nouvelles au siège à Paris, 161, rue du Faubourg Saint-Honoré. — *Petites Affiches*, 7 juillet 1921.

AEC 1922/233 — Société occidentale africaine, 161, faub. St-Honoré, PARIS (8^e).

Capital. — Société an., f. le 27 sept. 1919, 1 million de fr. en 1 000 act. de 1.000 fr. émises contre espèces.

Objet. — Commerce des bois africains, achat, exploit. de forêts, de bois en grumes ou débités, etc., plus particulièrement à la Côte-d'Ivoire.

Conseil. — MM. J. Cassagnac, présid. ; J.-B. Fouque, H. Lorrain, E. Bonfils, admin.

L'Usinage du bois

(*La Journée industrielle*, 15 mars 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour tout ce qui concerne l'industrie du bois, déroulage, tranchage, la fabrication des placages et contreplaqués.

Le siège est à Paris, 100, rue de Montreuil.

Le capital est fixé à 450.000 fr., en actions de 500 fr., sur lesquelles 500 sont attribuées à MM. Haas et Gast, en rémunération d'apports.

Les premiers administrateurs sont : MM. Léon Bernheim, fabricant de meubles (L'Union parisienne du meuble), à Paris, rue George-Ville, 5 ; Régis Chevallier du Buisson, ingénieur, à Paris, boulevard Henri-IV, 37 ; [Jean Fouque, directeur adjoint de la Compagnie des Scieries Africaines* et de l'Occidentale Africaine, à Paris, rue Lecourbe, 66](#) ; André Gast, industriel, à Paris, rue Caulaincourt, 46 bis ; Armand Haas, industriel, à Paris, boulevard Magenta, 46 ; Émile Klotz, ingénieur, à Paris, rue Richer, 19 ; et Paul Paillet, industriel, à Rouen, rue des Charrettes, 138.

AEC 1926/310 — Société occidentale africaine,
161, rue du faubourg St-Honoré, PARIS (8^e).
Tél. : Elys. 52-86 et 14-12. — Télég. : Seaf. — © : A. Z., A. B. C. 5^e édit., Lieber. —
RC 130.943.

Capital. — Société anon., fondée le 27 sept. 1919, 1 million de fr. en 1.000 actions de 1.000 fr.

Objet. — Commerce des bois africains, achat, exploitation de forêts, de bois en grumes et débités, etc., plus particulièrement à la Côte d'Ivoire.

Conseil. — MM. Julien Cassagnac, présid. ; Émile Bonfils, Pierre Experton, Julien Vizioz, Daniel Vizioz, Gabriel Vizioz, administrateurs.

VENTE DE NAVIRES. (*L'Ouest-Éclair*, 3 juillet 1927)

LE HAVRE, 2 juillet. Le remorqueur *Braque*, ex-*Buffle*, acheté récemment par la Société Occidentale Africaine, partira du Havre vers le 15 juillet, pour San-Pedro [Côte d'Ivoire], son nouveau port d'attache.

JURISPRUDENCE MARITIME

Les délais en matière de poursuites pour avaries communes.
(*L'Ouest-Éclair*, 17 janvier 1929)
(*Le Sémaphore de Marseille*, 19 janvier 1929)

Le 25 mars 1922, le vapeur américain *West Caruth* qui transportait une cargaison de billes d'acajou chargées à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire), à destination du Havre et de Liverpool, heurtait une épave au large du Cap Barfleur.

Le capitaine entrait, le lendemain, en relâche. à Cherbourg, où il se déclarait en état d'avarie commune.

Le navire ne put reprendre sa route et livrer la marchandise à destination qu'après de grosses réparations qui nécessitèrent un long séjour en cale sèche. Un règlement d'avarie commune fut établi l'année suivante à Liverpool et. après avoir attendu deux années encore, L'United States Shipping Board, propriétaire du *West Caruth*, assigna, en 1925, la Société Occidentale Africaine, destinataire de la cargaison, en paiement de sa part contributive aux avaries communes qui était de 2.600 livres sterling.

Après plaidoirie de M^e Francis Sauvage pour la Société Occidentale Africaine, la cour d'appel de Paris vient de débouter les armateurs de leur demande, en décidant que, d'après l'article 433 du Code de commerce, toute action en paiement d'avarie commune devait être intentée sous peine de déchéance dans le délai d'un an à dater de l'arrivée des marchandises à destination.

INTERVENTION DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Generale_colonies_1920-1958.pdf

Compagnie générale des colonies
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

La Compagnie a réorganisé les services de vente de bois coloniaux de la Société Occidentale Africaine à laquelle elle s'est intéressée.

MARSEILLE

Arrivées et départs
(*Le Petit Provençal*, 2 septembre 1929)

Ont fait leur déclaration d'entrée. —
Joliette : *Ouéné*, vapeur français de la Côte Occidentale Africaine, avec 1.631 tonnes de peaux, arachides et divers.

MARSEILLE

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Provençal*, 3 septembre 1936)

Mme veuve Lazare Lorrain, née Caula ;
Mme veuve Charles Lorrain, ses enfants et petits-enfants ;
Mme veuve Caula, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Lazare LORRAIN,
sculpteur sur bois,
agent de l'Occidentale Africaine à Paris,
leur époux, fils, frère, beau-père et oncle, décédé le 25 septembre 1936.
Les obsèques auront lieu aujourd'hui dimanche 27 septembre, à 14 heures,
boulevard Baille, 212.
Fleurs fraîches seulement.

AEC 1937/385. — Société Occidentale africaine,
161, rue du faubourg Saint-Honoré, PARIS (8^e).
Télég. : Scaf-Paris. — © : Cogef Lugagne, A. Z., A. B. C. 5^e édit., Lieber. — Tél. : Élys.
52-86. — R.C. 130.943.
Capital. — Société anon., fondée le 27 sept. 1919, 1 million de fr. en 1.000 actions.
Objet. — Commerce des bois africains, achat, exploitation de forêts, de bois en grumes et débités, etc., plus particulièrement à la Côte-d'Ivoire. — Commissionnaire de la Compagnie des Scieries africaines, de la Société alsacienne de la Côte-d'Ivoire et de la Société bordelaise forestière, etc.

Exp. — Acajou, teck, cèdre et autres essences en grumes et débités provenant de Grand-Bassam.

Conseil. — MM. Gaston Fourn, présid. ; Pierre Foussé, admin.-dél. ; Louis Allègre, Louis Bricard, Léon Géraud, administrateurs.

COMPAGNIE LYONNAISE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mars 1951)

Elle a nommé comme administrateurs la Société Occidentale Africaine, en remplacement de la Compagnie Générale des Colonies

AEC 1951/406 *bis* — L'Occidentale africaine (SOA),
282, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e) [= Cégépar].

Capital. — Société anon., f. 1919, au capital de 10 millions de fr. en 2.000 act.

Dividendes. — 1947,636 fr. ; 1948,1.480 fr. ; 1949, 400 fr.

Objet. — Commerce des bois, achat, vente, consignation, commissionnaire en bois africains.

Imp. sur Dakar : bois de pays, bois coloniaux, contreplaqués.

Succursales. — Dakar, 7, avenue Carde. Le Havre, 226 *ter*, quai George V.

Conseil. — MM. Eugène Nemos [Cégépar], présid. ; François Anthoine [Cégépar], Jacques Bocquet [Cégépar], Raymond Vigne [Cégépar], admin. — Robert Drouin, directeur.
